

(1)

(N^o 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1879.

Crédit spécial de 100,000 francs au Département de l'Intérieur à l'occasion
de l'Exposition internationale australienne de Sydney.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le 1^{er} septembre prochain doit s'ouvrir à Sydney une Exposition internationale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.

Un grand nombre d'industriels de notre pays, désirant chercher à établir de nouveaux débouchés en Australie, ont manifesté l'intention d'envoyer leurs produits à cette Exposition.

Des artistes se proposent également d'y exposer des œuvres d'art.

L'industrie belge a le plus grand intérêt à saisir toutes les occasions qui se présentent d'étendre ses relations et de créer de nouveaux débouchés pour ses nombreux produits.

Le continent australien offre un vaste champ de relations commerciales. Les statistiques du Royaume-Uni démontrent que nos voisins en ont déjà profité dans une large mesure et qu'ils y envoient des marchandises pour des sommes considérables.

Nos relevés commerciaux, au contraire, tendent à prouver que la Belgique n'a jusqu'à présent qu'un commerce extrêmement borné avec l'Australie.

Mais il ne faut pas perdre de vue que cette situation n'est qu'apparente, attendu que beaucoup de produits belges y sont régulièrement exportés par l'intermédiaire de commissionnaires anglais, qui les vendent comme produits de leur pays.

Nous avons donc un immense intérêt à faire connaître et apprécier la nature et la qualité de nos marchandises et à chercher à établir en Australie un commerce direct.

Ce pays ne fournit guère jusqu'à présent à l'étranger que des produits naturels et l'industrie proprement dite n'y a pas encore reçu un grand déve-

loppement, de sorte qu'il y existe un vaste marché ouvert aux fabricants de toute nature.

C'est pourquoi, cédant aux sollicitations qui lui ont été adressées, le Gouvernement s'est engagé vis-à-vis des producteurs à réclamer de la Législature un crédit qui lui permette de faciliter la participation de la Belgique à l'Exposition de Sydney.

On conçoit qu'à une époque où la crise industrielle sévit encore avec force, les fabricants ne réalisent que peu ou point de bénéfices.

Il importe donc de les aider à couvrir une partie des frais élevés qui résultent de l'envoi de leurs produits dans une contrée aussi éloignée.

La participation du Gouvernement dans ces dépenses consisterait principalement dans le paiement des frais de transport des marchandises d'Anvers à Sydney.

Il a paru également utile de faire accompagner les produits par un commissaire qui veillera aux intérêts des exposants et s'occupera de l'installation des objets.

Il y aurait, en outre, à payer certains frais généraux pour aider au placement et à la surveillance des produits, ainsi que pour assurer l'ordre, l'agencement et le bon aspect de l'ensemble du compartiment belge.

Le commissaire belge serait, de plus, chargé d'étudier et de rechercher les moyens d'établir en Australie des relations commerciales, tout en fournissant à nos industriels les indications nécessaires pour leur permettre d'approprier leurs fabricats aux besoins et aux exigences des besoins locaux.

Il est impossible de prévoir dès à présent le montant de la dépense qu'il y aura lieu de faire pour couvrir les frais dont il est question plus haut. Mais d'après des calculs approximatifs établis aussi exactement que possible, on a lieu de supposer qu'il n'excédera pas 70 à 80 mille francs.

Afin de ne pas être pris au dépourvu, le Gouvernement croit devoir réclamer de la Législature un crédit spécial de cent mille francs.

L'excédant disponible ferait, le cas échéant, retour au Trésor ou bien pourrait, avec l'autorisation de la Législature, être employé à une destination analogue.

En 1880, une nouvelle Exposition internationale s'ouvrira à Melbourne.

Le Gouvernement a déjà reçu avis officiel de cette solennité industrielle et a été convié à prendre des mesures pour y faire représenter la Belgique.

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, mais il est probable que, pour les mêmes motifs qui l'engagent à favoriser l'envoi de produits belges à Sydney, il demandera plus tard aux Chambres les moyens de prendre des mesures semblables pour l'Exposition de Melbourne.

Comme le départ des steamers qui doivent transporter nos produits à Sydney est prochain, je crois devoir insister pour que le projet de loi que j'ai l'honneur de vous soumettre soit voté dans le plus court délai possible.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances présenteront, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Un crédit spécial de cent mille francs est ouvert au Département de l'Intérieur pour couvrir les dépenses relatives à la participation des producteurs belges à l'Exposition internationale de Sydney.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du Budget de l'exercice 1879.

Donné à Bruxelles, le 1^{er} avril 1879.**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :***Le Ministre de l'Intérieur,***G. ROLIN-JAEQUEMYS.***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**
